

Pour consolider le partenariat dans le bassin de Berkine Important accord de Sonatrach avec Occidental, Eni et Total



Page 16

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Dix-neuvième année - N° 5289 - Mardi 2 février 2021 - Prix : 10 DA

Fermeture des routes à Béjaïa

Les usagers sont agacés

Page 16

Cour d'Alger

Mohamed Djemai acquitté

● Report du procès en appel du DG d'Ennahar au 15 février

Page 16

Vaincre Trump ne suffit pas, il faut aussi le condamner

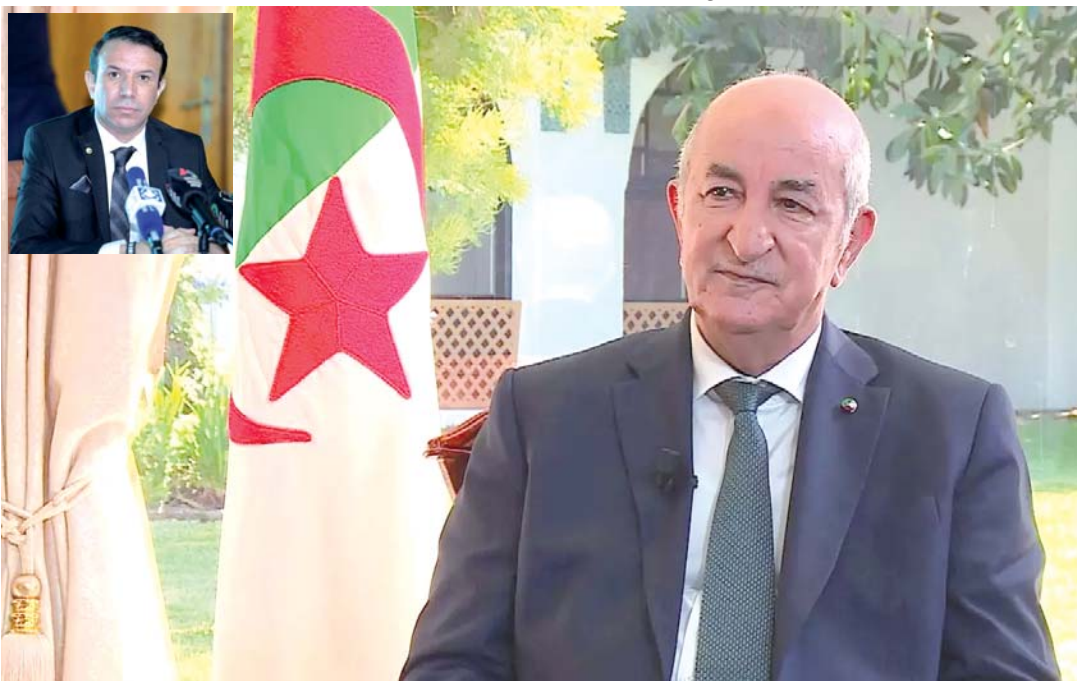
Par Mohamed Habili

S'étant assuré qu'il sera acquitté dans le procès en destitution à son encontre qui commence le 8 février, Donald Trump s'est empressé de se séparer d'une partie de son équipe d'avocats qui eux ne voulaient pas changer de ligne de défense au motif que sa condamnation n'aura pas lieu, ainsi qu'il le leur demandait. Il les remplacera par d'autres qui eux accepteront de porter l'accent non plus sur le vice de forme d'un procès de ce genre intenté contre quelqu'un qui n'est plus en fonction, mais sur la fraude massive et évidente dont il aurait été victime pendant l'élection présidentielle. On le voit, la meilleure défense pour lui, c'est encore et toujours l'attaque. Il voudrait transformer un procès qui lui est fait en un procès fait par lui et ses avocats à ce même camp qui ne se contenterait de rien de moins que d'une sentence de mort politique prononcée contre lui. Il y a quelques jours, les sénateurs républicains ont introduit une motion énonçant l'inconstitutionnalité de la procédure engagée contre lui, un subterfuge qui leur a permis de se compter avec précision. La motion a été rejetée, comme il était prévisible, mais avec la défection de 5 sénateurs républicains seulement, alors que pour le condamner à l'issue du procès à venir, il en faudra 17 qui ajoutent leurs voix à celles des démocrates.

Suite en page 3

Le Conseil économique et social finalise une enquête économique sur l'impact du Covid-19

Réda Tir : «Le Président Tebboune a mis fin à la soumission du Cnes au gouvernement»



PH/D. R.

Le président du Conseil national économique et social (Cnes), Réda Tir, dénonce un système statistique obsolète qui n'était pas d'une grande utilité au Conseil lors de l'élaboration de ses rapports de conjoncture. Page 2

Réformes initiées par le Président Tebboune
**La commission de la loi électorale a reçu
35 propositions de partis politiques**

Page 3

Aidés par une offre saoudienne en baisse
**Les prix du pétrole enregistrent
une nouvelle hausse**

Page 2

– Le Conseil économique et social finalise une enquête économique sur l'impact du Covid-19 –

Reda Tir : «Le Président Tebboune a mis fin à la soumission du Cnes au gouvernement»

■ Le président du Conseil national économique et social (Cnes), Réda Tir, dénonce un système statistique obsolète qui n'était pas d'une grande utilité au Conseil lors de l'élaboration de ses rapports de conjoncture.

Par Louisa Ait Ramdane

Le Conseil national économique et social (Cnes) est sur la voie de finaliser une enquête économique d'envergure sur les conséquences du Covid-19 sur l'économie nationale, et ce, en coordination avec le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud), a affirmé, hier, son président.

Invité du Forum de la Radio nationale, il a précisé que l'enquête concerne 1 500 familles et 1 500 institutions, en plus d'une autre enquête du Conseil au cours de laquelle des informations ont été recueillies à partir de 30 000 questionnaires distribués. « Cette enquête qui porte sur 1 500 familles et 1 500 entreprises, mettra en évidence la vulnérabilité de l'économie du pays face aux retombées de la crise sanitaire et fournira des scénarios de la situation économique future du pays », a-t-il détaillé. Dans le même sillage, il a indiqué que les enquêtes entreprises par le Conseil sont très importantes et ont été menées en l'absence de données réelles sur l'économie nationale et à la lumière d'un système statistique usé.

En outre, il a relevé que six rapports sectoriels avaient été préparés par le Cnes au cours des dix dernières années, en plus d'un rapport complet de 400 pages qui comprend la situation générale (économique, sociale et environne-



Reda Tir, président du Cnes

mentale) du pays, pour la première fois. Le rapport attend l'approbation du Président pour sa publication, a souligné le président du Cnes, précisant que le Conseil est prêt pour la publication d'un autre rapport intitulé « Circonstances » en avril prochain.

S'agissant des prérogatives du Conseil consacrées dans la nouvelle Constitution, Reda Tir a affirmé qu'avec la publication du nouveau décret, signé le 6 janvier par le Président Tebboune, le Cnes a retrouvé son indépendance qui repose, notamment, sur les moyens d'enquête sur les différents dossiers socio-économiques.

Selon lui, le Président Tebboune a choisi le Conseil économique et social comme la

première institution qui devrait subir un changement radical, inclus dans ses engagements électoraux et son programme présidentiel au point 27. « Le Conseil national économique, social et environnemental (Cnes) a récupéré son autonomie et s'est doté de nouvelles prérogatives, lui permettant de participer notamment à l'amélioration de la décision et l'évaluation des politiques publiques », a-t-il expliqué. Il a souligné que son Conseil a connu un large changement depuis le 8 mars 2020, à plusieurs niveaux, dont le plus important est l'amendement constitutionnel aux articles 209 et 210 pour définir le Conseil comme un organe constitutionnel consultatif placé pour la première fois par le

Président pour assurer son indépendance. Une indépendance qu'il a perdue, a-t-il souligné, depuis sa création en 1993. En termes de tâches du Cnes, il a noté que l'intervention de son Conseil ne se limite plus à la concertation et au dialogue, mais, a-t-il soutenu, s'est élargie

à une intervention dans la résolution des conflits sociaux et des grèves, où le Conseil sera un espace de concertation entre les contestants et le gouvernement ne sera pas en confrontation directe avec les manifestants ou la rue.

L. A. R.

Bilan des dernières 24 heures

Virus : 3 décès et 239 nouveaux cas

L'ALGÉRIE a enregistré 3 nouveaux décès du coronavirus ces dernières 24 heures, le même nombre qu'hier (3), portant à 2 894 le total des morts, a annoncé, hier, le porte-parole du Comité scientifique en charge de la gestion de l'épidémie, le Pr Djamel Fourar.

Le nombre de contaminations a connu une légère remontée, avec 239 cas, soit 22 cas de plus par rapport au bilan d'hier (217), pour atteindre, au total, 107 578 cas confirmés.

R. N.

Vaccin anti-coronavirus Réception du premier lot du vaccin Astra Zeneca

LE PREMIER lot, 50 000 doses, du vaccin anglo-suédois Astra Zeneca, est arrivé hier en début d'après-midi à l'aéroport international Houari-Boumediène (Alger). Ce premier lot du vaccin Astra Zeneca est le second, après le lot du vaccin russe Sputnik V, commandé dans le cadre de la stratégie de l'Algérie visant à lutter contre l'épidémie de Covid-19. Le nouvel arrivage s'ajoute ainsi à celui réceptionné vendredi, au niveau de l'aéroport militaire de Boufarik (Blida), à savoir les 50 000 doses acquises du vaccin russe Sputnik V. La campagne de vaccination, devant s'étaler sur toute l'année 2021, a été symboliquement entamée samedi dernier depuis la wilaya de Blida, premier foyer national de la pandémie, apparu il y a un peu plus d'une année. R. N.

Aidés par une offre saoudienne en baisse

Les prix du pétrole enregistrent une nouvelle hausse

Après la stagnation de ces derniers jours, les prix du pétrole progressaient hier en début de séance européenne, soutenus par l'entrée en vigueur d'une nouvelle réduction de la production saoudienne, malgré des campagnes de vaccination poussives à travers le monde et un indicateur chinois en demi-teinte. Le baril de Brent de la mer du Nord, référence pour le pétrole algérien, dont c'est le premier jour d'utilisation comme contrat de référence, gagnait 0,74 % à Londres par rapport à la clôture de vendredi, à 55,45 dollars. Le baril américain de WTI pour le même mois grimpait dans le même temps de 0,38 % à 52,40 dollars. « Le marché salue l'entrée en vigueur aujourd'hui des réductions volontaires (supplémentaires) de la production de l'Arabie saoudite, annoncées en janvier », explique Stephen Innes, analyste d'Axii. Le chef de file de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) avait en effet annoncé en début d'année qu'il entamerait son propre quota de production en février et mars, à hauteur d'un million de barils par jour. Dans le même temps, les autres membres de l'alliance Opep+, composée du

cartel et de leurs dix alliés, maintenaient leur production inchangée pour la période, hormis la Russie et le Kazakhstan qui vont augmenter marginalement leurs extractions. Les participants du club des vingt-trois se retrouvent par ailleurs mercredi, à l'occasion d'un Comité de suivi de l'accord en vigueur de réduction de la production du groupe, identifié sous l'acronyme JMMC. « Les investisseurs espèrent par ailleurs que les prix du pétrole continueront à augmenter à mesure que le déploiement des vaccins se poursuivra », a noté, de son côté, Naeem Aslam d'Avatrade, même si ce processus reste « très instable et lent ». L'Union européenne, notamment, est critiquée pour la lenteur des vaccinations contre le Covid-19 et les restrictions de voyages, très dommageables à la consommation d'or noir, se multiplient dans le monde pour tenter d'endiguer la pandémie. Le marché a également pris connaissance, hier, de l'indice des directeurs d'achats (PMI) pour le secteur manufacturier en Chine, gros consommateur de brut, qui a poursuivi en janvier sa progression mais au rythme le plus faible en sept mois. Cet indice, en territoire positif,

témoigne cependant d'une poursuite de la reprise économique chinoise post-Covid-19. Pair ailleurs, le panier de l'Opep, constitué de prix de référence de 13 pétroles bruts dont le Sahara Blend algérien, a terminé le mois de janvier écoulé à plus de 54 dollars, selon les données publiées, hier, par l'Organisation des pays exportateurs de pétrole. « Ce panier de référence de l'Opep (ORB), introduit en 2005, s'est établi à 54,41 dollars le baril vendredi dernier, contre 50,24 dollars le 31 décembre 2020 », précise la même source. L'ORB avait débuté le mois écoulé à 51,35 dollars avant de se situer entre 50 et 54 dollars. Il avait enregistré son plus haut niveau le 13 janvier dernier, en s'élevant à 55,81 dollars, ce qui représente sa plus importante progression enregistrée depuis le début de la crise du marché mondial de l'or noir impacté par la pandémie de Covid-19 avec la chute de la demande. Cette progression des prix des pétroles brut de l'Opep intervient dans un contexte d'amélioration des prix du brut malgré les inquiétudes autour d'une reprise durable de la demande.

Meriem Benchaouia

Réformes initiées par le Président Tebboune

La commission de la loi électorale a reçu 35 propositions de partis politiques

■ «La commission est en train d'examiner attentivement toutes les propositions émanant de 35 formations politiques, certaines associations et certains acteurs de la société civile pour pouvoir les porter ensuite au président de la République, Abdelmadjid Tebboune», ont indiqué, hier, deux membres de la commission nationale chargée de la révision de la loi organique relative au régime électoral.

Par Thinhinene Khouchi

La loi organique relatif au régime électoral a été hier au centre d'un débat sur les Chaînes 1 et 3 de la Radio nationale. En effet, deux membres de la commission nationale chargée de la révision de la loi organique relative au régime électoral ont relaté le déroulement du processus de la révision de cette loi. Walid Laggoune, professeur de droit public et membre de ladite commission, invité hier de la Chaîne 3 de la Radio algérienne, a indiqué que «la commission nationale chargée de la révision de la loi organique relative au régime électoral a reçu des propositions émanant de 35 formations politiques», ajoutant que «la commission est en train d'examiner attentivement toutes ces propositions pour pouvoir les porter, ensuite, au président de la République Abdelmadjid Tebboune». Selon lui, avec les différents changements qu'elle apporte, cette nouvelle loi va permettre une crédibilité du scrutin puisqu'elle assure un meilleur contrôle des opérations électorales, surtout leur financement, et encourage les jeunes à participer à la vie politique. D'ailleurs, a-t-il dit, toutes les modifications s'ordonnent autour du nouveau mode de scrutin qui a été établi, alors que l'ancien mode était un scrutin de

liste fermé et hiérarchisé dans lequel l'électeur ne pouvait avoir de choix que pour une liste, de parti ou indépendante. «Ce qui a donné lieu à des effets extrêmement négatifs comme l'achat des voix et surtout l'argent sale utilisé dans les campagnes électorales», a-t-il ajouté. Selon lui, ce nouveau mode de scrutin est un mode à la représentation proportionnelle avec vote préférentiel sur une liste ouverte. «Plus de hiérarchisation et de tête de liste», a-t-il expliqué, précisant que l'électeur est libre de choisir le candidat qu'il préfère dans une liste. «Il n'y aura plus de place aux mauvaises pratiques, notamment l'achat des voix et des places», a-t-il fait savoir. Sur le financement des campagnes électorales, l'invité de la Chaîne 3 a indiqué que les dons provenant de personnes morales ou de l'étranger sont strictement interdits, précisant qu'un seuil des dépenses est fixé, à la fois pour les candidats et pour les partis. Évoquant les règles de contrôle du financement, M. Laggoune a dit que tout candidat est tenu d'ouvrir un compte de campagne et de désigner un trésorier, qui est l'ordinateur des dépenses de la campagne. Il a cité, en outre, la création d'une commission de contrôle des finances dont la composition est fixée par la loi. «Cette commission, composée de magistrats de la Cour suprême



Walid Laggoune

me et de la Cour des comptes, est seule habilitée à se prononcer sur les dépenses de campagne», a-t-il conclu. De son côté, Djazia Sach Lecheheb, professeure de droit à l'université de Sétif, a indiqué, lors de son passage à la Chaîne 1 de la Radio nationale, que «ces suggestions, faites par certaines associations et certains acteurs de la société civile dans le cadre des propositions soumises par les partis politiques, sont à l'étude». Elle a ajouté : «Cette loi était basée sur la nécessité de modifier un ensemble de lois en réponse aux nouvelles dispositions contenues dans la

Constitution de 2020, qui est venue consolider les droits et libertés fondamentaux, créer la vie politique et lutter contre la corruption. Il était donc nécessaire d'examiner un ensemble de lois, y compris la loi électorale». Elle a souligné que «la commission a examiné les différentes lois qui existaient auparavant afin d'essayer d'incarner ces idées en renforçant la moralité de l'action politique, en soutenant également l'action démocratique et en améliorant la transparence des dispositions de cette loi qui est actuellement dans un état de débat et d'enrichissement». T. K.

Industrie

L'Algérie pourrait constituer un «véritable hub» pour les technologies de design industriel

L'Algérie pourrait constituer un «véritable hub» pour les technologies de design industriel et un centre de développement technique, ont souligné, hier, des spécialistes du domaine, appelant les entreprises à intégrer le métier de designers dans le processus de production. Intervenant lors d'un webinar portant sur le thème «Design Produit : chaînon manquant du développement industriel en Algérie», des experts et des présidents d'organisations professionnelles ont mis en avant l'apport de l'approche design dans le développement de l'industrie algérienne considérée comme démarche «fondamentale» pour l'avenir de l'industrie et l'adaptation de l'entreprise aux attentes des consommateurs.

Dans ce contexte, le président du World Trade Center Algiers, Ahmed Tibaoui, a estimé que l'Algérie pourrait devenir un hub pour les technologies de

design et un centre de développement technologique, notamment à travers des projets de co-localisation de cabinets européens. «Dans le cadre du processus de diversification de notre économie, le développement du métier du designer doit également démarrer sous formes diverses», a plaidé M. Tibaoui, citant notamment le soutien à la formation dans le cadre de projets de partenariat avec des grandes écoles européennes pour préparer l'environnement au développement design industriel. M. Tibaoui a proposé également l'ouverture de cabinets internationaux de design en Algérie d'autant plus, a-t-il relevé, que les coûts de ces services sont moins élevés, et ce, pour préparer l'industrie nationale à mieux se développer et à mieux s'adapter à la demande des consommateurs. «Grâce aux accords de libre-échange signés avec les pays africains et arabes,

l'Algérie pourrait devenir un acteur industriel important dans la région et tirer profit de sa proximité avec le continent européen et du monde arabe», a fait remarquer le président du World Trade Center Algiers. Mettant en avant l'importance du design industriel dans une société consommatrice et la nécessité de l'adaptation des produits à la demande des consommateurs, devenus de «plus en plus exigeants», M. Tibaoui a affirmé que «les entreprises qui ne s'adaptent pas à cette demande risquent de disparaître». Dans le même ordre d'idées, le président du Conseil national de la PME, Adel Bensaci, a évoqué l'existence de potentialités et de capacités notamment chez les jeunes Algériens qui peuvent se perfectionner et se spécialiser dans les métiers du design pour contribuer au développement de l'industrie nationale. «Nous avons des capacités de design, mais

qui sont souvent intégrées à des grands ensembles industriels, notamment dans l'industrie des technologies de l'hydraulique et du gaz, ainsi que dans les industries électroniques et électromécaniques», a rappelé M. Bensaci. Appellant à la spécialisation et au perfectionnement des métiers du design industriel, le président du CNC PME s'est félicité de l'engagement du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, en faveur des start-up et des projets innovants ainsi que de son appel à libérer des initiatives et d'accorder des facilités pour les exportations de services. «Il faut créer des synergies et un environnement propice pour cela. Au sein du CNC PME, nous sommes prêts à accompagner les jeunes qui sont à la recherche de partenaires souhaitant s'implanter en Algérie dans le cadre d'un partenariat gagnant-gagnant», a-t-il fait savoir. De son côté, le directeur

LA QUESTION DU JOUR

Vaincre Trump ne suffit pas, il faut aussi le condamner

Suite de la page une

On peut dire que dès ce moment les jeux étaient faits. Que Trump était acquitté avant même que le procès ait commencé. Dans ces conditions, pourquoi se défendre ? L'acquiescement en poche, ou quasiment, il faut changer de tactique, attaquer au lieu de se défendre, commencer à retourner le procès contre ceux qui l'ont intenté. Et dès à présent lâcher ses sbires contre les 10 représentants républicains ayant voté l'impeachment, et les 5 sénateurs ayant rejeté la motion sur l'inconstitutionnalité du procès en destitution. Le symbole de ces «traîtres» est Liz Cheney, la fille de Dick Cheney le vice-président de 2001 à 2009, qu'il est urgent de harceler, tout à la fois pour la punir et pour donner à réfléchir à ceux des représentants et sénateurs républicains qui voudraient prendre exemple sur elle. L'acquiescement de Trump, dont on voit mal comment il pourrait être évité, sera tout de suite interprété par lui-même et ses partisans comme la preuve que la présidence avait effectivement été truquée. Ceux des républicains qui sont sûrs du contraire, à l'image de Mitch McConnell, n'auront plus qu'à se taire ou qu'à se dédire. La présidence de Joe Biden commencera sous les plus mauvais auspices. Car il est bien évident que dès lors qu'il est dûment acquitté, Trump repartira en campagne, c'est-à-dire à la conquête de ce qu'il estime avoir perdu du fait de la seule «fraude», un discours que sa base électorale est déjà tout disposée à croire comme une parole d'évangile. Les démocrates avaient quatre années durant mis la victoire de Trump de 2016 sur le compte de l'interférence russe. Ils subiront un traitement pire au cours des quatre prochaines années s'ils ne parviennent pas à faire condamner Trump dans le procès qui s'ouvre dans une semaine. Mais si eux-mêmes n'étaient quand même pas allés jusqu'à assimiler l'interférence russe et fraude électorale, il en sera différemment pour Trump et ses partisans, qui eux les accusent de fraude, et pas de n'importe laquelle, mais d'une fraude massive et généralisée, pour employer une formule bien de chez nous. Pendant le mandat de Trump, les Etats-Unis ont vécu quatre ans d'une polarisation extrême, qu'on a pu qualifier de guerre civile à blanc. L'acquiescement de Trump, si rien n'est fait pour l'empêcher, est de nature lui à mettre le feu aux poudres.

M. H.

stratégie entreprises à l'Ecole de design de Nantes Atlantique, Jean Luc Barassard, a souligné que la formation demeurait «indispensable» pour soutenir les efforts entrepris actuellement afin de relancer le secteur industriel.

Farid Gh.

Mis en place aujourd'hui

Un Observatoire de veille sur la disponibilité des médicaments

■ L'Observatoire national de veille sur la disponibilité des produits pharmaceutiques, muni d'une plateforme numérique permettant le suivi en temps réel des stocks en rupture ou sous tension, sera mis en place aujourd'hui, a indiqué, hier, le président de l'Ordre national des pharmaciens, le Docteur Abdelkrim Touahria.

Par Hamid F.

Cet observatoire aura pour objectif d'«avoir une visibilité en temps réel sur la liste des médicaments en rupture totale des stocks ou sous tension, à travers une plateforme numérique qui sera renseignée de façon régulière par toutes les parties concernées (producteurs, importateurs, distributeurs, pharmaciens d'officine et hospitaliers)», a-t-il précisé à l'APS. Selon lui, il s'agit également de faire des propositions sur les solutions et les mesures adéquates afin d'assurer la disponibilité permanente des produits pharmaceutiques, notamment les médicaments essentiels dans le cadre de la stratégie mise en place par le ministère de l'Industrie pharmaceutique. «Cette stratégie vise à prévenir les ruptures et les difficultés d'approvisionnements en veillant sur la traçabilité du circuit du médicament depuis sa production ou son importation jusqu'au malade et éviter ainsi les problèmes de surstock, de rétention et de vente concomitante qui est une pratique anti-déontologique», explique le président de l'Ordre national des pharmaciens. L'autre mission de l'Observatoire sera, poursuit-il, l'établissement de la liste des médicaments essentiels pour une meilleure prise en charge



PH.D.R.Z.

du citoyen, notamment les pathologies lourdes (maladies chroniques, cancers,...) ainsi qu'une meilleure régulation pour une meilleure maîtrise et une meilleure gestion de ce secteur. Selon M. Touahria, les rup-

tures d'approvisionnement sont une réalité qui date depuis plusieurs décennies et qui n'est pas propre à l'Algérie, soulignant que les causes sont diverses et multiples, citant notamment les problèmes struc-

turels tels que l'absence de visibilité sur les stocks existants et l'absence de statistiques de consommation. Il cite également comme causes l'absence de coordination entre prescripteurs et dispensateurs, l'absen-

ce de visibilité sur la liste des produits en rupture, sous tension ou en difficulté d'approvisionnement et une utilisation non rationnelle des prescripteurs ou des citoyens. Ainsi, soutient M. Touahria, il a été décidé de créer l'Observatoire pour toutes ces raisons et dans le cadre d'une stratégie mise en place par le ministère de l'Industrie pharmaceutique en collaboration avec toutes les parties concernées, à savoir l'Agence nationale des produits pharmaceutiques (ANP), les producteurs, les distributeurs, les syndicats, les fédérations, les associations et les Ordres (médecins et pharmaciens). Le directeur général de l'Agence nationale du médicament (ANM), Kamel Mansouri, avait assuré, fin 2020, que la disponibilité des médicaments en rupture d'approvisionnement au niveau du marché algérien allait connaître une «nette amélioration» dès la fin du mois de janvier 2021. Tout en reconnaissant que le marché local du médicament a connu des ruptures de près de 100 médicaments ces derniers mois, M. Mansouri avait déclaré que la mise en place de l'Observatoire de veille sur la disponibilité des produits pharmaceutiques allait contribuer à régler le problème des ruptures.

H. F.

En dépit de la pandémie

Travaux publics : relance et réception de plusieurs projets d'envergure

Le secteur des Travaux publics a reçu et relancé plusieurs projets, d'envergure locale et nationale, visant l'amélioration des conditions de transport de personnes et de marchandises, et ce, malgré la conjoncture sanitaire et financière qu'a connue le pays, indique un bilan de l'exercice 2020 établi par le ministère des Travaux publics. Au titre de la mise en œuvre du plan d'action du gouvernement et en matière de développement des infrastructures routières et autoroutières, le bilan de réalisation des activités prévues pour l'année 2020 fait ressortir qu'un total de 876 km de routes a été réalisé en matière de sauvegarde du réseau routier, expertise et entretien de 464 unités d'ouvrages d'art et marquage de 1 617 km de routes nationales. Le bilan fait état aussi de fourniture et pose de 688 unités de portiques et potences (signalisation verticale), élimination de 9 points accidentogènes sur les routes nationales, achèvement de 26 études de résorption de points accidentogènes, ainsi que la livraison de 41 unités de matériel d'intervention pour assurer un meilleur service à l'usager de la route. Il a souligné, toutefois, que certains objectifs n'ont pas pu être atteints pour cause notamment de la situation sanitaire liée au Covid-19, surtout dans le secteur économique (entreprise exerçant dans le secteur). Pour le programme de la livraison, il a été reçu 39,5 km d'autoroutes et voies express, ainsi que un linéaire routier de 130,6 km,

tous travaux confondus, selon le document publié sur le site web du ministère. S'agissant du développement et de la sauvegarde du réseau routier, plusieurs projets ont été concrétisés, à l'instar de la mise en service de la pénétrante reliant la ville de Cherchell à l'autoroute Tipaza-Alger, sur une distance de 3 km (W.Tipaza), ainsi que la mise en service de la route radiale de Oued Ouchayeh et l'ouvrage d'art s'étendant sur 1,2 km (Alger). Le secteur des Travaux publics a également connu l'inauguration de la pénétrante reliant la ville de Mostaganem à l'autoroute Est-Ouest, sur une distance de 29 km, l'inauguration de l'ouvrage d'art (pont Hamdania) sur la route nationale N° 1 (W.Médéa), ainsi que le coup d'envoi des travaux du projet d'ouvrage d'art qui relie les deux rives de Oued Alhamiz (Alger), d'une longueur de 80m. Concernant les ouvrages d'art, il a été livré à la circulation huit ouvrages d'art, dont six sur des routes nationales et deux sur des chemins de wilaya. Pour le programme de désenclavement, le ministère a enregistré la mise en service de plusieurs projets de routes et ouvrages d'art, d'entretien routier communal et de réhabilitation des chemins dans plusieurs wilaya, comme Mascara, Bordj Bou-Arreridj, Mostaganem, Guelma et Adrar. D'ailleurs, dans la wilaya d'Adrar, plus de 35 km de routes ont été mises en service, permettant de désenclaver des populations situées dans des endroits les plus

reculés, souligne le bilan. Par ailleurs, 1 521 km de routes revêtues ont été livrés durant l'année 2020 dans le cadre du programme de sécurisation des frontières terrestres, tandis qu'un linéaire de 127,2 km de routes à travers les wilayas de Béchar et de Tindouf a été lancé dans le cadre dudit programme. Concernant le programme lancé en 2020, le bilan fait ressortir, dans son volet de sauvegarde du réseau routier, un linéaire de 190 km de modernisation sur l'axe RN 06 qui a été lancé (Adrar), un projet de renforcement de la route nationale n° 40, sur une distance de 20,3 km (M'sila), ainsi que l'inauguration du projet d'entretien de la route de wilaya n° 66, reliant Al-Hachem et Zlmeta (M'sila), sur une distance de 10 km. Plusieurs autres inaugurations et mises en service de renforcement et de modernisation de tronçons de routes ont été réalisées durant la même année à Ager, Bordj Bou-Arreridj, Tipaza, Mostaganem et Médéa, alors qu'il a été lancé en travaux six ouvrages d'art, dont 5 sur routes nationales et un sur chemin de wilaya. En outre, dans le cadre du projet de la route nationale N1 (route transsaharienne), il a été procédé en 2020 à la réception de la dernière section restante sur l'axe Chiffa-Berrouaghia, sur un linéaire de 53 km. Elle comprend quatre tunnels dans les deux sens, d'une longueur globale de 9,6 km, soit 2,4 km pour chaque tunnel, ainsi que d'importants viaducs réalisés par des entreprises nationales en partenariat avec

des entreprises étrangères. Le nombre de ces ouvrages est de 35 pour une longueur totale de 12 km. Pour le développement et entretien des infrastructures maritimes et portuaires, il a été lancé l'étude et construction d'un poste minéralier à l'Est du port de Bétioua, la réalisation d'un port de pêche de Sidna Youcha (Tlemcen), réalisation d'un abri de pêche à Béni K'sila (Béjaia), ainsi que la relance du projet du Port Centre de Centre de Hamdania-Cherchell (Tipaza). S'agissant du développement et entretien des infrastructures aéroportuaires, le ministère a enregistré l'achèvement des travaux de renforcement de la piste principale et ses annexes de l'aérodrome d'Alger, l'achèvement des travaux d'adaptation du parking avions avec le nouveau terminal international de l'aérodrome d'Oran, ainsi que la réalisation de 5 plateformes pour hélicoptères (4 à El Oued et 1 Tindouf) dans le cadre du programme de sécurisation des frontières du pays. Pour le développement des infrastructures ferroviaires, le bilan indique qu'il a été réalisé, entre autres, le projet Setif/El Gouzi sur 108 km, le projet de dédoublement de la voie existante du tronçon Jijel/El Milia et le raccordement de la zone de Bellara au port de Djen-Djen sur 52 km et les études de la nouvelle ligne Chiffa/Ksar El Boukhari, soulignant que la réception finale de ces projets a été reportée de décembre 2020 à février 2021 à cause du retard dû essentiellement à la situation sanitaire (Covid-19).

Hania T.

Conseil de la concurrence

5 plaintes et 2 demandes d'avis traitées en une année

■ Le Conseil de la concurrence a reçu cinq plaintes émanant d'entreprises et d'institutions ainsi que deux demandes d'avis durant l'année 2020, selon le rapport d'activité annuel élaboré par cette institution.

Par Sara B.

Ce document fait état d'une plainte de la société Djezzy OTA contre la société Mobilis pour «abus de position dominante» ou encore d'une saisine de la part de la société Sarl Pub City contre l'Agence nationale de l'édition et de la publicité (Anep) au motif de «pratiques restrictives à la concurrence». Concernant les autres plaintes, il

s'agit de saisines de Yassir Spa contre la Sarl Heetch Algérie et contre la Sarl Karim Networks ou encore la Sarl Heetch Algérie qui se plaint de Yassir Spa. Ces trois dossiers ayant pour objet des «pratiques restrictives à la concurrence».

Sur les cinq plaintes traitées, le Conseil a rendu un verdict favorable au profit de la société Djezzy (OTA) en infligeant une sanction pécuniaire à l'encontre de la société Mobilis, alors qu'il a rejeté les quatre autres dossiers pour «défaut d'éléments de preuves suffisantes», précise le document. En matière de demandes d'avis, qui sont au nombre de deux, la première émane, selon le rapport, de l'entreprise l'Algérienne des autoroutes concernant l'application de la réglementation des marchés publics pour l'approvisionnement en eau potable des stations-service implantées sur le réseau autoroutier. A cette requête, le Conseil a estimé que les transactions dans le cadre des travaux réalisés par l'Algérienne des autoroutes doit prendre en compte les principes de liberté d'accès aux demandes publiques, l'égalité de traitement et de transparence des procédures dans le respect du droit de la concurrence et du droit des marchés publics, explique-t-on dans le rapport. La seconde demande, rapporte le document, a été envoyée par le Conseil d'Etat qui a sollicité le Conseil au sujet du contentieux opposant la société par actions Optima Télécom (OTA) et l'Autorité de régulation sectorielle de la poste et des télécommunications (ARPT) sur l'autorisation d'appliquer les tarifs d'interconnexions. A cette demande, le Conseil a répondu que la décision de



PHD.R.

Commerce La 1^{re} édition du salon international de la logistique du 6 au 8 juillet à Alger

LA SOCIÉTÉ de l'ingénierie, de l'innovation et de la prospective économique (FNTPEC) organisera, du 6 au 8 juillet prochain à Alger, la 1^{re} édition du salon international de l'exportation et de la logistique, a-t-elle annoncé dans un communiqué.

Sous l'égide du ministre du Commerce, Kamel Rezig, ce salon, qui sera organisé au Palais des expositions (Pins maritimes) en collaboration avec la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (Caci) et l'Agence nationale de promotion du commerce extérieur (Algex), vise l'amélioration du climat des affaires en Algérie à travers le rapprochement de l'exportateur et de l'importateur, avec l'implication de tous les acteurs dans cette opération économique, indiquent les initiateurs du salon. «La société tend également à encourager et à valoriser les efforts consentis par toutes les parties intéressées par la création de nouveaux marchés extérieurs pour les produits algériens, notamment en Afrique et ce, dans le cadre de la vision stratégique des pouvoirs publics en matière d'exportation», lit-on dans le communiqué. Selon ses organisateurs, cet événement économique verra la participation de plus de 350 exposants nationaux. Parmi ces participants il y aura des producteurs, industriels, transporteurs et exportateurs, relevant de plusieurs secteurs vitaux dont l'agriculture, l'agroalimentaire, l'emballage, les industries lourde et légère, en sus du secteur des services à l'image des banques, des assurances, du transport et de tout ce qui est logistique. Par ailleurs, le salon sera marqué par la présence d'experts algériens et étrangers qui animeront des workshops sur l'échange d'expertises et de vues en matière d'exportation et de logistique, ajoute le communiqué.

Nabila T.

ARPT d'accorder une concession à la société Mobilis est en contradiction avec l'ordonnance n° 03-03 relative à la concurrence, ainsi qu'avec la règle de neutralité de la concurrence qui interdit d'accorder toute concession à un concessionnaire sans autre, quelle que soit sa nature juridique, privée ou publique. Le document a fait état, en outre, de huit autres affaires qui sont en cours de traitement concernant des contentieux entre la Sarl Distribution Archipel et United Tobacco Company (UTC), requérant un examen de fond de l'affaire, et une saisine de la Sarl F.T.C Tentem contre la Sarl Karim Networks. Cette même société, ajoute le rapport, a déposé une plainte contre la Sarl Heetch Algérie, alors que l'Eurl Nutriphat s'est plainte de la Société Sorfert.

Pour sa part, Alliance Globale Express Messagerie a demandé l'arbitrage du Conseil dans une affaire qui l'oppose à Oran Messagerie Express (OMEX), Falkon Express Algérie, TNT Express International, Fedess Express et TNT FAA. Le ministre du Commerce a saisi, pour sa part, le Conseil de la concurrence dans deux dossiers, l'un contre la société Hodna, le second contre la société Danone Djurdjura-Algérie. Enfin, la Sarl Adara a déposé plainte contre la société Sarl Remeda.

Un programme de communication étendu à 2021

L'instance a, en outre, été invitée à émettre son avis sur le plan stratégique élaboré et diffusé par

l'Organe national de prévention et de la lutte contre la corruption le 17 octobre 2019.

Elle a, de plus, signé en 2020 des conventions de coopération avec des organismes nationaux, notamment le Conseil national économique et social (Cnes) et l'Institut supérieur de gestion et de planification (Isgp), souligne le rapport. Le rapport d'activité a évoqué l'organisation de journées d'études et de sensibilisation sur «le rôle, les missions et les procédures de saisine du Conseil de la concurrence», en collaboration avec les Chambres de commerce et d'industrie d'El Oued, d'Oran et de Tébessa, tout en prévoyant d'étendre ce programme de communication à d'autres régions du pays en 2021.

S. B.

Energie

BP vend 20 % d'un champ gazier à Oman pour 2,6 milliards de dollars

Le géant britannique des hydrocarbures BP a annoncé, hier, la vente d'une part de 20 % d'un champ gazier à Oman pour 2,6 milliards de dollars au groupe pétrolier thaïlandais PTTEP.

«C'est un pas important dans notre programme de cessions», a commenté BP dans un communiqué, ajoutant que le groupe gardait une part de 40 % du Bloc 61 et le contrôle des opérations d'extraction. Le Bloc 61 est l'un des plus importants projets gaziers au Moyen-Orient avec une première phase, Khazzan, dont la production a démarré en 2017, et la seconde, Ghazeer, l'an dernier. L'accord de cession doit encore être validé par le Sultanat d'Oman mais devrait être finalisé cette année. Outre BP et PTTEP, compagnie nationale thaïlandaise d'hydrocarbures, la société énergétique d'Oman OQ gardera 30 % du Bloc 61 et le malaisien Petronas 10 %, d'après le communiqué. Les deux pre-

niers gisements exploités sur le Bloc 61, qui couvre 3 950 km² au total, représentent une production quotidienne de 1,5 milliard de pieds cubiques (42 millions de mètres cubes). Ce gaz est utilisé principalement pour la consommation intérieure d'Oman. BP vise 25 milliards de dollars de cessions d'ici à 2025, et vient notamment de finaliser fin 2020 la vente pour 5 milliards de dollars de ses activités pétrochimiques au britannique Ineos. Ses pertes depuis le début de l'année s'établissaient à 21,7 milliards de dollars fin septembre dans la foulée de la pandémie, qui a entraîné un effondrement des transports et de l'économie, et par ricochet de la consommation d'hydrocarbures.

Les choses pétrolières, qui ont plongé à des profondeurs historiques jusqu'en territoire négatif début avril, sont remontés un peu au-dessus de 50 dollars mais restent inférieurs à leur niveau de tout début 2020. Face à la crise, BP a mis en place un programme

d'économies de 2,5 milliards de dollars d'ici à 2021, ce qui passe par la suppression de 10 000 emplois dans le monde, soit 15 % de ses effectifs. La majorité des suppressions de postes devaient avoir été réalisées à fin de 2020.

Pour affronter l'urgence climatique et une pression de plus en plus grande de la société et d'investisseurs, BP mène une vaste restructuration avec pour objectif d'être un groupe énergétique et non plus seulement pétrolier. Le groupe a déjà annoncé vouloir multiplier par 10 ses investissements dans l'énergie à faible émission carbone d'ici à 2030, pour atteindre 5 milliards de dollars par an, notamment dans les renouvelables. Dans le même temps, il veut réduire la voilure dans l'exploration d'énergies fossiles afin de respecter ses engagements de devenir neutre en carbone d'ici à 2050 et en voulant être rentable avec un prix du pétrole à 40 dollars.

Farid Y.

Tébessa

Plus de 7 000 éleveurs bénéficieront d'aliments de bétail subventionnés

Plus de 7 000 éleveurs de la wilaya de Tébessa bénéficieront d'aliments de bétail subventionnés par l'Etat, en application de la récente instruction du ministère de l'Agriculture et du Développement rural, a indiqué, dimanche, le président de la Chambre de wilaya d'agriculture, Mostefa Soltani.

Par Lina H.

Dans une déclaration à l'APS, le même responsable a précisé que la vaste opération lancée par le ministère de l'Agriculture pour assainir et actualiser les listes des bénéficiaires d'aliments de bétail subventionnés a permis de recenser dans la wilaya plus de 7 000 éleveurs remplissant les condi-

tions exigées. Ces listes ont été élaborées au terme des travaux entamés en octobre passé par une commission de wilaya composée de représentants de la Direction des services agricoles, de la Chambre d'agriculture et de sections locales de l'Unpa et du Conseil interprofessionnel de la filière des viandes rouges, a-t-il déclaré.

La même source a précisé que les listes ont été envoyées aux deux Coopératives locales de céréales et légumes secs et à l'Office national d'aliments de bétail pour entamer la distribution des aliments au niveau de 18 meuneries et points de vente répartis sur les diverses communes dont Bir El Ater, Chrèa, Tébessa et El Aouinet.

Chaque éleveur bénéficiera de 10 kg d'aliments par bête et par mois à raison de 1 500 DA le quintal, a-t-on fait savoir. De leur côté, plusieurs dizaines d'éleveurs rencontrés par l'APS se sont plaints de la pénurie des aliments de bétail et du renchérissement de leurs prix qui affectent leurs activités.

Eleveur possédant plusieurs dizaines d'ovins dans la commune El Ma Labiod, Sadek Bouchebra souligne que le pro-



blème réside dans le non-respect par les meuneries des tarifs de référence subventionnés par l'Etat, causant la pénurie de ces aliments et le renchérissement de leurs prix.

Le son dont le prix du quintal est fixé par instruction ministé-

rielle à 1 500 DA est actuellement vendu à 3 600 DA sur le marché parallèle et même par des meuneries, a ajouté l'éleveur, estimant que cette situation a pesé lourd sur les éleveurs de la wilaya qui enregistre un déficit pluviométrique

depuis 8 mois appauvrissant les parcours. La wilaya de Tébessa recense plus de 720 000 ovins, 110 000 caprins, 4 000 bovins et 2 010 chameaux, selon la Direction des services agricoles.

L. H.

CHU d'Annaba 4 greffes rénales réalisées au mois de janvier

QUATRE malades souffrant d'insuffisance rénale ont bénéficié de greffe rénale au Centre hospitalo-universitaire (CHU) d'Annaba, dans le cadre de la concrétisation du programme de greffe tracé pour l'exercice 2021, a-t-on appris, dimanche, dans un communiqué de la direction générale de cette infrastructure de santé. Les greffes effectuées au profit de 3 hommes et 1 femme, âgés entre 19 et 47 ans et issus des wilayas d'Annaba, Guelma et d'El Tarf, ont eu lieu dans la période allant du 28 au 30 janvier courant par un staff du CHU d'Annaba composé de médecins et chirurgiens spécialisés dans la greffe rénale et encadré par le Professeur Ahcène Atik, chef de service de néphrologie, de l'hémodialyse et de la transplantation rénale au CHU d'Annaba et le Professeur Hocine Chaouche, directeur général de l'Agence nationale des greffes (ANG), selon le communiqué. A travers le programme de transplantation rénale destiné à alléger la souffrance des malades concernés et les coûts de la prise en charge de cette catégorie de malade, le CHU d'Annaba aura réalisé un «bond important» dans la maîtrise des techniques de greffe, ajoute le communiqué. Le programme de greffe du CHU d'Annaba vise la réalisation de plus de 40 opérations de transplantation rénale, précise le communiqué. Le CHU d'Annaba ambitionne de rattraper le retard enregistré en matière de transplantation rénale durant l'année 2020 en raison du Covid-19, ayant entraîné la suspension, pendant plusieurs mois, des activités dans plusieurs services sanitaires, selon la même source. Le CHU d'Annaba a effectué, en 2020, un total de 18 opérations de transplantation rénale, a rappelé la même source.

Y. N.

Oran

Le lac «Ghedir Lakehal» répertorié zone humide

Le lac «Ghedir Lakehal», situé à proximité d'Arzew (Est d'Oran), a été répertorié pour la première fois parmi les zones humides concernées par le recensement annuel des oiseaux migrateurs, a-t-on appris, dimanche, auprès de la Conservation des forêts. Le lac «Ghedir Lakehal» s'ajoute à huit zones humides concernées par le recensement annuel des oiseaux migrateurs lancé depuis deux semaines, a indiqué le chef de service protection végétale et animale à la Conservation des forêts, Omar Mechri. Pour la première fois, il a été constaté sur cette petite zone humide la présence d'oiseaux migrateurs, a expliqué le responsable, notant que «Ghedir Lakehal» compte entre 120 et 150 oiseaux migrateurs dont des espèces de canards, ce qui fait d'elle une zone humide à

importance écologique. Ce plan d'eau, classé d'importance locale, a été inclus dans l'inventaire annuel des oiseaux migrateurs d'Oran, qui compte quatre zones classées mondialement dans le cadre de la convention «Ramsar», à savoir la Grande Sebkhia, la Mactaa, le lac Telamine et les Salines d'Arzew, a-t-il détaillé. Les quatre autres zones classées d'importance nationale sont Oum Ghellaz, Dhayat Morsli, le lac de Sidi Chahmi et Dhayat El Bagrate, selon la même source. A l'occasion de la Journée mondiale des zones humides, célébrée le 2 février de chaque année, la Conservation des forêts d'Oran organise une manifestation portant sur plusieurs activités de loisirs au niveau de la zone humide de Oum Ghellaz, située dans la commune de Oued Tlélat. Dans ce cadre,

le programme concocté prévoit un concours de dessin d'oiseaux migrateurs destiné à plus de 100 élèves des cycles moyen et secondaire, en plus d'une séance d'observation d'oiseaux migrateurs, pour faire découvrir aux enfants et jeunes les caractéristiques et mouvements de ces volatiles à l'aide de jumelles, selon le chef de service protection végétale et animale. Une exposition d'affiches des zones humides concernées par l'inventaire annuel des oiseaux migrateurs est également prévue, de même qu'un exposé global du recensement de cette saison avec des informations sur la Convention Ramsar ainsi qu'un aperçu global sur les critères de classement des zones humides au niveau mondial, a révélé M. Mechri.

Dila H.

Chrèa

Plantation d'essences forestières menacées d'extinction

Une opération de plantation expérimentale de trois espèces d'arbres rares menacés de d'extinction a été réalisée à titre expérimental, au niveau de la région de Chrèa dans l'Atlas blidéen, par la Conservation des forêts de la wilaya, a-t-on appris, dimanche, auprès de cette institution. Selon la chargée de communication de la Conservation des forêts, Fathia Amer, cette plantation, à titre expérimental, de trois essences forestières menacées d'extinction et qui se reproduisent difficilement à l'état

naturel, entre dans le cadre de la préservation de la biodiversité. Les espèces plantées sont le genévrier thurifère, rare en Algérie et présent seulement dans les Aurès, où il est menacé d'extinction, en raison de la difficulté de sa reproduction et le sapin de Numidie, qui est une espèce endémique des monts Babor de Setif, également en déclin. La troisième espèce est le pin noir, qui est très rare en Algérie, et qui est endémique au Djurdjura, où il est menacé d'extinction, a indiqué la même res-

ponsable. Toujours selon M^{me} Amer, ces trois espèces forestières ont fait l'objet de recherches et d'expériences pour leur reproduction, à travers notamment la plantation du genévrier thurifère au laboratoire des ressources génétiques et biotechnologies de l'Ecole nationale supérieure d'agronomie d'El Harrach (Alger). Les plants de sapin de Numidie ont été produits à la pépinière de la Conservation des forêts de Sétif, alors que la production de plants de pin noir a été réalisée au

niveau de l'Institut national de la recherche forestière (INRF) relevant de la station de Tizi-Ouzou. Cette opération a pour objectif de «sauvegarder ces espèces forestières en dehors de leur habitat naturel, dans le but de soutenir la pérennité de ces espèces considérées parmi les ressources biologiques en général et sylvestres de façon particulière», a indiqué M^{me} Amer Fathia, signalant que cette initiative sera élargie à d'autres espèces menacées d'extinction.

Maya H.

Une soixantaine d'œuvres présentées au public

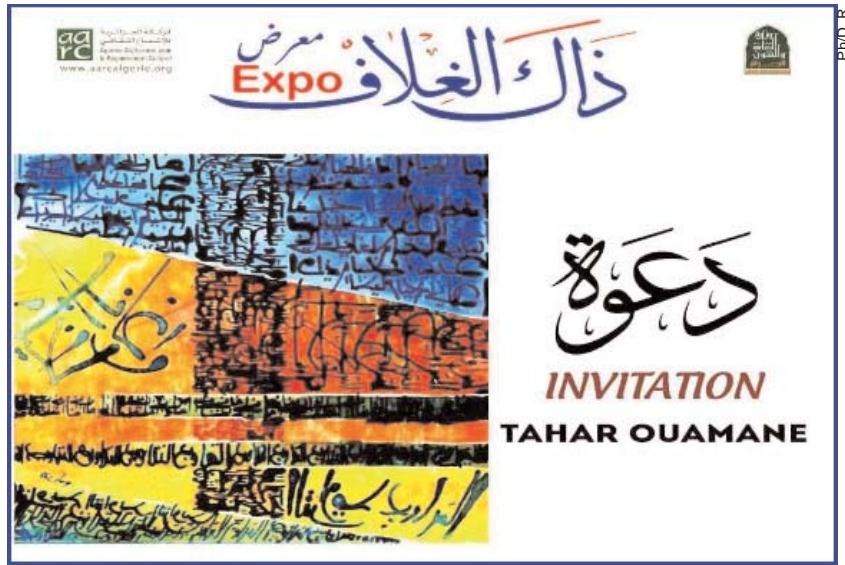
Exposition de Tahar Ouamane à Dar Abdeltif

■ De nombreuses couvertures d'œuvres littéraires célèbres réalisées par l'artiste peintre Tahar Ouamane sont exposées depuis dimanche à la villa Abdeltif. Cet édifice culturel et historique continue d'encourager les artistes à plus de créativité en exposant leurs œuvres au public. Organisée par l'Agence algérienne pour le rayonnement culturel (Aarc) dans le cadre de la «Rencontre nationale des clubs de lecture», l'exposition revisite une soixantaine de couvertures de livres, réalisées par ce peintre autodidacte.

Par Abla Selles

Ses créations réalisées pour les couvertures de grandes œuvres littéraires d'auteurs algériens, à l'image de Abdelhamid Benhedouga, Waciny Laredj, Merzak Begtache, Anouar Benmalek ou encore Tahar Djaout, ont été dévoilées au public. L'exposition retrace le parcours long et riche de Tahar Ouamane qui a illustré des couvertures de romans et recueils de poésie, très connus du lectorat algérien comme «La géogra-

phie des corps brûlés» (1978) de Waciny Laredj, «Les dernières vendanges» (1981) de Mouloud Achour, «Remparts» (1986) de Mohamed Sehaba ou encore «Démener la mémoire» (1986) de Djamel Amrani. Sollicité par des grands auteurs, Tahar Ouamane s'est illustré également par ses couvertures qui ont fait la Une de la revue littéraire francophone «Promesses», fondée en 1969 et dirigée par l'écrivain Malek Haddad, avant de cesser de paraître deux ans plus tard. En 1973, date de création de



«Amal», nouvelle revue culturelle consacrée à la littérature de jeunesse, l'artiste a été associé à la création de plusieurs couvertures de cette publication éditée par le ministère en charge de l'Information et de la Culture. Natif de Biskra en 1954, Tahar

Ouamane a débuté sa carrière artistique très jeune en s'initiant en autodidacte à la peinture et aux arts plastiques. Ses œuvres ont été exposées en Algérie et à l'étranger, notamment en Italie, France, Bulgarie, Russie et en Egypte. Comme désigner, Tahar

Ouamane a illustré plus de 250 œuvres littéraires publiées dans la revue «Amal» et d'autres éditions publiques et privées. Par ailleurs, la «Rencontre nationale des clubs de lecture» se poursuit jusqu'au 4 février à Alger, à travers plusieurs établissements culturels qui abritent des conférences et des ateliers en lien avec la lecture et le livre. A. S.

Court métrage destiné au web

Franc succès de «Dz'ombie» sur Internet

Le court métrage destiné au web «Dz'ombie», une comédie parodiant des séries à grand succès, réalisé à partir d'un scénario coécrit par les jeunes comédiens Mourad Oudia et Arkam Slama, a connu un franc succès auprès des internautes depuis sa mise en ligne.

D'une durée de 30 mn, ce court métrage indépendant qui parodie avec beaucoup d'humour la célèbre série «Walking Dead» a totalisé plus de deux millions de vues en moins de deux jours.

Green, joué par Mourad Oudia, et Rostom, campé par Arkam Slama, ont survécu à un

virus qui a transformé la majorité des humains en zombies, et tentent de traverser le pays pour rejoindre un camp protégé où les survivants s'entraident et s'organisent.

Armés de pistolets, de gourdin, d'arcs et de flèches, les deux acolytes rencontrent sur leur chemin «Zawbaaa» (tempête), moitié homme moitié zombie, campé par Youcef Goudih, un musicien très amoureux qui veut retrouver son épouse malgré son apparence de zombie.

Comme dans la série originale, les survivants évoluent dans un monde déserté par les humains, se déplacent en volant

des voitures qui contiennent encore du carburant et se nourrissent de ce qui est encore comestible dans les magasins abandonnés pour rejoindre le village de la jeune fille, puis le camp des survivants. La production exécutive de ce court métrage, entièrement sponsorisé par une marque de boisson algérienne, a été confiée aux opérateurs «All In» et «X-Motion Studio». Evoquant quelques lacunes techniques de cette œuvre, la production de «Dz'ombie» explique que ce tournage est une «véritable aventure, réalisé avec les moyens du bord et reste une expérience

enrichissante». Dans un vidéo de promotion Mourad Oudia a expliqué que ce projet est exclusivement destiné à la diffusion sur Internet et qu'il prouve que les youtubeurs «ne sont pas limités à faire des vidéos dans une chambre» mais «peuvent aussi mener des projets artistiques».

Les jeunes artistes Mourad Oudia et Arkam Slama, portés sur l'actorat, l'animation et la chanson, se sont fait connaître par des vidéos humoristiques diffusées sur Internet avant d'intégrer le monde de la télévision en tant qu'animateurs ou acteurs dans des sitcoms comme «Casbah City». D. R.

«La littérature enfantine, problèmes et défis»

Le livre pour enfants en débat

L'importance de la littérature enfantine dans la compréhension du handicap chez l'enfant a été soulignée, samedi, par l'enseignante Loubna Belkhir, à l'occasion d'un séminaire international en ligne, dédié à «la littérature enfantine, problèmes et défis», organisé par le laboratoire du patrimoine et linguistique de l'université Chadli-Bendjedid. L'intervenante de l'université de Lorraine (France) a indiqué dans sa communication intitulée «Le héros à déficience auditive dans la littérature enfantine», a démontré l'importance des récits destinés aux jeunes lecteurs et leur contribution dans le changement du regard porté par ces derniers aux enfants souffrant de défi-

ciences physique et mentale. Se référant au corpus de la spécialiste syrienne de la littérature enfantine, Lina Kilani, l'intervenante a relevé qu'en dépit de la difficulté de changer et de rectifier l'attitude du jeune lecteur vis-à-vis de l'enfant handicapé, les récits consacrés à l'enfant souffrant d'un handicap auditif et destiné au jeune lecteur, «pouvaient contribuer au changement du regard porté sur cette catégorie de la société et à l'aider à devenir autonome». Résumant le récit d'un jeune malentendant qui souffrait de solitude, de dépendance, de l'échec scolaire et de l'isolement du monde extérieur et qui est parvenu à retrouver son épanouissement après avoir

bénéficié d'un appareil auditif, l'intervenante a indiqué que «ce genre d'histoires permet aux enfants de lire et de se mettre à la place des enfants aux besoins spécifiques et surtout les aider et les accompagner à s'intégrer». L'enseignante Nadia Mouet de l'université de Guelma a, quant à elle, développé dans une communication en ligne, intitulée le «Théâtre virtuel dédié à l'enfant et son rôle dans le développement de ses capacités», a mis en relief l'impact des réseaux sociaux et leur rôle dans la sensibilisation des jeunes internautes, notamment durant la période de confinement lié au Covid-19. Signalant que durant la période de confinement, les réseaux

sociaux, devenus incontournables, ont été davantage sollicités durant cette période, l'intervenante a indiqué que ce moyen de communication virtuel a été mis à profit pour présenter aux enfants des contenus de qualité favorisant la sensibilisation et la protection contre ce virus tout en leur assurant le divertissement. Elle a, dans ce contexte, cité la contribution virtuelle du théâtre régional d'Annaba (TRA) qui a su assurer l'utile à l'agréable et capter l'attention des enfants durant la période de confinement à domicile en proposant des pièces théâtrales destinées aux enfants, traitant des moyens de prévention et de lutte contre le Covid. M. K.

Manifestation «Ibni Moubdiaa» à Tissemsilt
Un public nombreux en ouverture

LA TROISIÈME édition de la manifestation culturelle «Ibni Moubdiaa» (mon fils créatif), organisée à l'occasion des vacances scolaires d'hiver, s'est ouverte dimanche à la maison de la culture «Mouloud- Kacim-Nait-Belkacem» de Tissemsilt. La cérémonie d'ouverture de la manifestation, initiée par cette institution culturelle, a été marquée par le lancement d'un atelier du jeune dessinateur ciblant une vingtaine d'enfants résidant dans les zones d'ombre de la wilaya et ayant des talents en dessin, sous la supervision de l'artiste plasticien Khelbaz Mohamed. L'atelier permettra aux enfants de mettre en valeur leur talent et leurs performances dans le domaine de portraits de personnalités historiques, à l'instar de l'Emir Abdelkader et du chef de la Wilaya VI historique, le chahid Djillali Bounaama. Au programme de la manifestation de six jours, des spectacles de divertissement seront animés par des troupes culturelles et artistiques locales, de même que des conférences sur la page officielle de la Maison de la culture sur les réseaux sociaux. L. B.



Coup d'État en Birmanie

Aung San Suu Kyi arrêtée

■ Un coup d'État a été perpétré hier en Birmanie par l'armée qui a arrêté la cheffe de facto du gouvernement civil, Aung San Suu Kyi, proclamé l'état d'urgence pour un an et placé ses généraux aux principaux postes.

Par Mourad M.

Ce putsch, immédiatement condamné par plusieurs capitales étrangères, est nécessaire pour préserver la «stabilité» du pays, ont fait savoir les militaires qui ont promis dans un communiqué publié sur Facebook l'organisation de nouvelles élections «libres et équitables», une fois que l'état d'urgence d'un an sera levé. Ils accusent la commission électorale de ne pas avoir remédié aux «énormes irrégularités» qui ont eu lieu, selon eux, lors des législatives de novembre, remportées massivement par la Ligue nationale pour la démocratie (LND), le parti d'Aung San Suu Kyi au pouvoir depuis les législatives de 2015. La prix Nobel de la paix, âgée de 75 ans, a été arrêtée tôt dans la matinée ainsi que le président de la République, Win Myint et d'autres responsables du parti, selon Myo Nyunt, porte-parole de la formation. Ils sont détenus à Naypyidaw, la capitale du pays, d'après lui. Alors que les rumeurs de coup d'État se renforçaient ces derniers jours,

Aung San Suu Kyi avait laissé un message à la population, diffusé hier par le président de la LND sur les réseaux sociaux, dans lequel elle exhorte les Birmans à «ne pas accepter ce putsch». L'armée tente de «replonger le pays sous la dictature militaire en négligeant la pandémie de coronavirus qui frappe de plein fouet la Birmanie», a-t-elle écrit, d'après cette déclaration, demandant à la population de «réagir à l'unanimité». Le coup d'État s'est fait sans effusion de sang, l'armée se contentant de bloquer les routes autour de la capitale avec des soldats en armes et des véhicules blindés, tandis que des hélicoptères la survolaient. A Rangoun, les militaires se sont notamment emparés de l'hôtel de ville et ont fermé l'accès à l'aéroport international. Plusieurs camions ont traversé à grande vitesse les rues, des partisans de l'armée agitant à leur bord des drapeaux et chantant des hymnes nationalistes, selon des journalistes de l'AFP. Les télécommunications, portables et internet, restaient perturbées et les banques du pays ont été fer-



mées jusqu'à nouvel ordre. La Chine a appelé à un règlement des différends «dans le cadre de la Constitution et des lois afin de maintenir la stabilité politique et sociale». Les États-Unis et l'Union européenne ont dénoncé le coup d'État et exhorté à la libération des personnes arrêtées. Washington a averti de «mesures contre les responsables». Le Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, a «condamné fermement (...) des développements qui portent un coup dur aux réformes démocratiques du pays». Une réunion du Conseil de sécurité de l'ONU sur la Birmanie, prévue de longue date,

pourrait être avancée en début de semaine en raison des derniers développements, a indiqué à l'AFP un diplomate sous couvert d'anonymat. Ce coup d'État intervient alors que le Parlement issu des dernières législatives devait entamer sa première session hier. La Birmanie est sortie il y a tout juste 10 ans d'un régime militaire au pouvoir pendant presque un demi-siècle. Les deux derniers coups d'État depuis l'indépendance du pays en 1948 remontent à 1962 et 1988. Les militaires dénonçaient depuis plusieurs semaines plus d'une dizaine de millions de cas de fraudes lors des législatives

de novembre. Ils exigeaient que la commission électorale dirigée par le gouvernement publie la liste des électeurs à des fins de vérification – ce qu'elle n'a pas fait. Les craintes s'étaient encore renforcées quand le chef de l'armée, le général Min Aung Hlaing – sans doute l'homme le plus puissant du pays –, a déclaré que la Constitution pouvait être «révoquée» dans certaines circonstances. Min Aung Hlaing concentre désormais les pouvoirs «législatif, administratif et judiciaire» et un autre général, Myint Swe, a été désigné président par intérim, un poste largement honorifique. M. M.



Commentaire

Sécurité

Par Fouzia Mahmoudi

Si Donald Trump a quitté ses fonctions de président des États-Unis le 20 janvier dernier, ses adversaires, eux, continuent à vouloir le tourmenter et n'acceptent pas qu'il puisse juste s'envoler tranquillement pour sa propriété en Floride où il a élu résidence après avoir quitté la Maison-Blanche. Les démocrates sont ainsi décidés à l'humilier sur la place publique avec un second procès en destitution toujours en vigueur, alors que les ennemis étrangers de Trump sont eux aussi aux aguets. En effet, un compte twitter, représentant un Donald Trump jouant au golf sous l'ombre menaçante d'un aéronef, a fait son apparition sur le net. Ce compte lié au guide suprême iranien publie un appel à la vengeance pour l'assassinat du général Qassem Soleimani semblant viser son commanditaire, l'ancien président américain. «La vengeance est inévitable. Le meurtrier de Soleimani et celui qui a ordonné le meurtre doivent subir la vengeance», indique le message en persan publié par @khamenei_site, compte d'un site internet de l'ayatollah Ali Khamenei. Architecte de la stratégie d'influence régionale de l'Iran, le général Qassem Soleimani était le chef de la Force Qods, chargée des opérations extérieures des Gardiens de la Révolution, l'armée idéologique de la République islamique. Il a été éliminé le 3 janvier 2020 à Baghdad par une frappe de drone américain ordonnée par Donald Trump. Le guide suprême a promis et répété que la mort de Soleimani serait vengée. Le 1^{er} janvier, lors d'une cérémonie à la mémoire de l'officier, le chef de l'Autorité judiciaire iranienne, Ebrahim Raïssi, avait déclaré que ses assassins ne seraient «nulle part en sécurité sur cette terre». «Ne pensez pas que quelqu'un comme le président de l'Amérique, qui apparaît comme un assassin ou qui a ordonné un assassinat, peut s'en tirer (...) Jamais», avait-il dit. «La vengeance peut avoir lieu à tout moment», affirme le compte Twitter du site du guide iranien. Le 9 janvier, Twitter avait supprimé un message publié par un des comptes Twitter de Khamenei interdisant l'importation de vaccins contre le Covid-19 fabriqués aux États-Unis ou en Grande-Bretagne, jugeant qu'on ne pouvait pas faire confiance à ces deux pays. Le réseau social avait estimé que ce tweet enfreignait «spécifiquement la politique (de Twitter) sur les informations trompeuses sur le Covid-19». Reste à voir si ces menaces seront suivies d'effets et si Donald Trump pourrait être en danger ou si les Iraniens pratiquent comme toujours la politique de la «grenouille qui se veut faire aussi grosse que le bœuf» en menaçant l'ex-président américain et en tentant de se présenter comme plus menaçants qu'ils ne peuvent l'être, surtout à l'heure où la Maison-Blanche ouvre la voie d'une possible reprise de l'Accord sur le nucléaire. Par ailleurs, Trump, au-delà des menaces de Téhéran, est toujours entouré d'un important dispositif de sécurité que ce soit en tant qu'ex-président des États-Unis ou d'homme d'affaires milliardaire. F. M.

Hong Kong

Le magnat pro-démocratie Jimmy Lai conteste la loi sur la sécurité nationale

La défense du magnat pro-démocratie Jimmy Lai a tenté hier, devant un tribunal de Hong Kong, de remettre en cause juridiquement la loi sur la sécurité nationale imposée par Pékin, afin d'obtenir sa libération sous caution. Cette action, qui pourrait faire date, est susceptible de remettre en cause le système judiciaire indépendant de la ville au moment où Pékin cherche à mettre fin à tout mouvement de contestation dans le centre financier. A 73 ans, le patron du tabloïd «Apple Daily» fait partie de la centaine de militants pro-démocratie arrêtés en vertu de cette législation draconienne entrée en vigueur fin juin. Il est l'une des personnalités les plus connues à avoir été placé en détention avant la tenue de son procès. Le magnat est accusé de «collusion avec des puissances étrangères», ce qui est considéré comme un crime relevant de la loi sur la sécurité nationale, pour avoir appelé des gouvernements étrangers à sanctionner Hong Kong et la Chine en réponse à la politique menée par Pékin dans le territoire semi-autonome. Cette législation constitue le plus important

changement dans les relations entre Pékin et Hong Kong depuis la rétrocession de l'ex-colonie britannique à la Chine en 1997. Elle criminalise une foule d'opinions politiques et fait tomber une partie des barrières juridiques qui séparaient jusqu'ici Hong Kong de la Chine continentale. Imposée par Pékin, elle autorise pour la première fois des agents de sécurité chinois à opérer ouvertement dans la ville et confère des compétences à la Chine dans certains cas. Une autre disposition de la loi est l'absence de liberté sous caution, propre au système juridique indépendant hongkongais. Un tribunal avait dans un premier temps octroyé à M. Lai, arrêté en décembre, la liberté sous caution, assortie de conditions très strictes, notamment une assignation à résidence et l'interdiction de s'exprimer sur les réseaux sociaux. Quelques jours plus tard, la plus haute instance judiciaire de la ville avait décidé de le renvoyer en prison jusqu'à l'audience de cette semaine. De hauts magistrats doivent désormais trouver un juste équilibre entre, d'un côté, la loi imposée par Pékin, et de l'autre, la

«Common law», l'ancien système britannique fondé sur la jurisprudence, sa mini-Constitution et sa Déclaration des droits censée garantir la liberté d'expression et la libération sous caution pour les crimes non violents. Selon des spécialistes du droit, la décision rendue par le tribunal témoignera de la manière dont le système judiciaire hongkongais sert ou peut servir de frein constitutionnel à la loi sur la sécurité. «L'audience d'aujourd'hui sera probablement la plus importante de l'histoire de Hong Kong depuis 1997», a affirmé à l'AFP Antony Dapiran, un avocat hongkongais également auteur d'ouvrages. Hier, les juges ont interrogé les procureurs sur les raisons pour lesquelles la libération sous caution n'a pas été accordée. Les avocats du gouvernement ont rétorqué que la loi imposée par Pékin spécifiait que les personnes accusées de crimes en lien avec la sécurité nationale ne devaient pas être remises en liberté sous caution. «La population ne peut tout simplement pas se permettre qu'une action compromette la sécurité nationale», a fait valoir le procureur Anthony Chau.



JS Kabylie

Le Congolais Glody Kilangalanga s'engage

L'ATTAQUANT international de la RD Congo, Kilangalanga Pame Glody (20 ans), s'est engagé pour un contrat d'une saison avec la JS Kabylie, en provenance du CS Chebba (Tunisie), a annoncé, dimanche, le club pensionnaire de la Ligue 1 de football. «La JSK a le plaisir de vous annoncer le recrutement de l'international congolais, Kilangalanga Pame Glody et ce, dans le cadre de la période d'enregistrement exceptionnelle», a indiqué la JSK sur sa page officielle Facebook. Kilangalanga Pame Glody avait rejoint CS Chebba en janvier 2020 en provenance de l'Union Maniema (Div.1/ RD Congo), avant de résilier son contrat en raison de l'exclusion du club de

la Ligue 1 tunisienne. A travers le recrutement de Kilangalanga Pame Glody, la JSK compte renforcer un secteur offensif loin d'être le maillon fort, puisque l'attaquant des «Canaris» a marqué dix buts en onze matches. Pour rappel, ce mercato exceptionnel, fixé du 25 au 31 janvier, concerne les joueurs algériens évoluant dans les championnats étrangers et les joueurs étrangers, selon la réglementation en vigueur concernant le nombre de joueurs étrangers par club. Afin de sauvegarder l'intégrité de la compétition, les mutations entre clubs algériens sont strictement interdites. Le mercato traditionnel sera ouvert à la fin de la phase aller du championnat.

CR Belouizdad

Deux mois de ponction de salaire pour Anes Saâd

LA DIRECTION du CR Belouizdad a infligé au défenseur Anes Saâd, traduit devant le conseil de discipline, deux mois de ponction de salaire en raison de ses absences non autorisées, a indiqué, dimanche, le club pensionnaire de la Ligue 1 algérienne de football dans un communiqué. «Le conseil de discipline a décidé une ponction de deux mois de salaire, plus une amende (montant non dévoilé, ndr). Le joueur doit signer un engagement de ne pas quitter Alger sans autorisation délivrée par le club», a écrit le Chabab sur sa page officielle Facebook.

La sanction peut aller jusqu'à «la résiliation du contrat dès l'ouverture de la période

des transferts, avec un dédommagement d'un milliard de centimes, en cas d'absence non autorisée», souligne le CRB. Anes Saâd (25 ans), qui revient d'une blessure, a rejoint le CRB durant l'intersaison pour un contrat de trois saisons, en provenance de l'USM Bel-Abbès, mais sans pouvoir jouer la moindre minute jusque-là. Au terme de la 11^e journée, le Chabab, tenu en échec samedi à domicile face au leader l'ES Sétif (1-1), pointe à la 3^e place au classement avec 19 points, en compagnie du MC Alger, mais avec deux matchs en moins en déplacement face à l'Olympique Médéa et à domicile face au CS Constantine.

USM Bel-Abbès

Mouaz Bouakkaz nommé nouvel entraîneur

LE TECHNICIEN Mouaz Bouakkaz a été désigné dimanche nouvel entraîneur de l'USM Bel-Abbès, a-t-on appris auprès de la direction de ce club de Ligue 1 de football. Bouakkaz succède ainsi à Lyamine Boughrara qui a jeté l'éponge à l'issue de la première journée du championnat pour protester contre la non-qualification des nouvelles recrues de l'équipe au nombre de 14. Depuis, la formation de la «Mekerra» est restée sans entraîneur en chef, ce qui lui a valu des amendes financières après chaque match de championnat. Le nouveau coach de

l'USMBA, qui a paraphé un contrat s'étalant jusqu'à la fin de la saison, sera secondé par l'ancien international Moulay Haddou, précise-t-on de même source. Les deux hommes ont visionné le Vert et Rouge samedi lors de la réception de l'USM Alger (1-1) dans le cadre de la 11^e journée du championnat, rappelle-t-on. Le technicien suisse-tunisien, qui a déjà fait un passage au sein de l'USMBA il y a quelques années, avait débuté cette saison aux commandes techniques de l'US Biskra, qu'il a quitté après neuf journées de Ligue 1.

FAF

Reprise des travaux de l'Académie de Tlemcen

LES TRAVAUX au Centre technique régional de football de Tlemcen, à l'arrêt depuis quelques mois en raison notamment de la pandémie de coronavirus (Covid-19), ont repris à un rythme «très soutenu», a indiqué, dimanche, la Fédération algérienne (FAF) sur son site officiel. «Après un arrêt de quelques mois, en raison de la pandémie de Covid-19 et le lancement d'un deuxième avis d'appel d'offres portant réalisation du second

œuvre (parachèvement et HVAC) du Centre technique régional de football de Tlemcen, les travaux ont repris il y a quelques semaines à un rythme très soutenu», a indiqué l'instance fédérale dans un communiqué. L'entreprise réalisatrice a mis «tous les moyens et a renforcé le nombre de personnels intervenants pour mener à bien lesdits travaux», précise la même source. «Ce Centre est la première structure du genre de la FAF qui

La crise couve, Neghiz convoqué

MC Alger

■ Une grande crise couve au niveau du doyen des clubs algériens, le Mouloudia d'Alger, en raison du manque de moyens financiers qui n'a pas permis de régulariser la situation des joueurs qui doivent vivre de quatre mensualités à ce jour. Le coach du Mouloudia, Nabil Neghiz, avait fait une déclaration dans ce sens à la fin de la rencontre face à l'USB qui s'est soldée sur un score nul (1/1).

Par Mahfoud M.

Neghiz avait, en effet, déclaré que l'ère du soutien moral est terminée, ce qui veut dire qu'il ne pouvait demander plus à ses joueurs qui n'ont pas touché leur dû et qui attendent un geste des dirigeants ou plutôt du principal bailleur de fonds, à savoir la Sonatrach. On croit savoir que cette déclaration lui a coûté une convocation de la part de la direction qui estime qu'il est allé trop loin et devait plutôt se concentrer sur son travail au club et tenter de réaliser de meilleurs résultats, sachant que l'équipe a régressé depuis quelque temps et s'est contentée de deux nuls consécutifs, laissant filer la première place et même la place de dauphin. Par ailleurs, même le manager général, Nacer Almas, n'est pas en odeur de sainteté avec le principal actionnaire qui ne lui accorde pas les moyens qu'il faut pour réaliser le recrutement qu'il souhaitait, lui qui voulait au moins ramener un attaquant supplémentaire pour tenter de renverser la vapeur, se relancer dans la course au titre et aller le plus loin possible en Ligue des cham-



Neghiz sous une grosse pression

pions d'Afrique, même s'il sait que ce ne sera pas facile. Il faut savoir que la direction du Mouloudia a raté l'occasion de se renforcer lors de ce mercato exceptionnel accordé par la FAF et qui avait pourtant été demandé par le club algérois.

Benkhemassa n'a pas conclu ainsi que deux autres joueurs africains. Cela aura certainement des répercussions négatives sur le club qui aura du mal à décrocher une place sur le podium si la Sonatrach ne met pas les moyens qu'il faut. M. M.

FC Metz

Boulaya signe son 5^e but de la saison

LE MILIEU offensif international algérien du FC Metz, Farid Boulaya, a signé dimanche son cinquième but de la saison, lors de la victoire décrochée en déplacement face au Stade Brestois (4-2), dans le cadre de la 22^e journée de la Ligue 1 française de football. Menés au score sur un but de Franck Honorat (33'), les visiteurs ont réussi à égaliser grâce à Boulaya, sur un puissant coup franc direct de près de 30 mètres (36'), qui a touché la barre transversale avant de se

loger au fond des filets. Considéré comme l'un des tauliers du FC Metz, Boulaya (27 ans), élu joueur du mois de décembre, compte également quatre passes décisives et est impliqué dans 7 buts lors des cinq derniers matchs de son équipe. Le N.10 du FC Metz a cédé sa place à la 90^e minute de jeu, alors que l'autre internatio-

nal algérien du club messin, le gardien de but Alexandre Oukidja, a joué l'intégralité de la partie. A l'issue de cette victoire, le FC Metz se hisse à la 6^e place au classement avec 34 points, en compagnie du RC Lens. Cette 22^e journée a été marquée par la surprenante défaite du champion sortant, le Paris SG, sur le terrain du FC Lorient (3-2).

Mondial 2021 de handball

Le Danemark champion du monde

LA SÉLECTION danoise de handball a remporté le titre du champion du monde, en s'imposant devant son homologue suédois sur le score de 26-24 (mi-temps : 13-13), lors de la finale disputée dimanche au Caire. Le Danemark, champion olympique (2016) et du monde (2019) en titre, s'est qualifié à la finale après sa victoire en demi-finale contre l'Espagne 35 à 33, vendredi au Caire. Cette finale 100 % scandinave, la première depuis 20 ans pour la Suède, a mis aux prises deux équipes invaincues lors de cette compétition. Les Danois confirment ainsi leur suprématie

grâce à leur star Mikkel Hansen, alors que les Suédois ont marqué leur retour au plus haut niveau après une période de disette. De son côté, la sélection espagnole s'est classée à la 3^e place du Mondial-2021 à l'issue de sa victoire devant son homologue française par 35-29 (mi-temps 16-13). L'Espagne, championne d'Europe en titre, renoue avec le podium après son dernier titre remporté au Mondial-2013 joué à domicile. La France, sextuple championne du monde dont le dernier remonte à 2017, quitte la 3e place qu'elle avait décrochée lors du Mondial-2019.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Fermeture des routes à Béjaïa

Les usagers sont agacés

LE FEUILLETON de la fermeture des routes se poursuit à Béjaïa et continue de pénaliser lourdement les usagers qui sont très agacés par ces actions de protestation récurrentes qui les empêchent d'aller travailler et de vaquer à leurs occupations quotidiennes. Des transporteurs de voyageurs de la municipalité de Sidi Ayad ont coupé, depuis deux jours, la RN 26 à hauteur de la décharge de Sidi-Aïch, provoquant un préjudice considérable aux usagers et transporteurs de marchandises qui ne savent plus à quel saint se vouer. Ces derniers vivent le calvaire sur les routes de la wilaya. Les transporteurs de voyageurs de Sidi Ayad ont choisi, une nouvelle fois, le blocage de la voie pour contester leur affectation vers un nouveau site où sont aménagés des arrêts de bus des lignes communales et ce, sur un arrêté communal pour toutes les lignes desservant la ville de Sidi Aïch. Ils refusent de rejoindre les nouveaux arrêts depuis plusieurs mois pour certaines raisons, dont «l'isolement, l'absence de certaines conditions : sécurité, organisation, sanitaires», sachant qu'ils ont récemment été déboutés par la justice suite à une action qu'ils avaient engagée contre l'APC. Au niveau de la commune de Toudja, des demandeurs de logements ont bloqué le siège de l'APC afin d'exiger à nouveau «l'annulation»

de la liste des 112 bénéficiaires des logements sociaux affichée le 6 janvier dernier. Ils exigent «une enquête approfondie» sur les bénéficiaires, la relance des enquêtes sociales réalisées il y a plusieurs années et «la liste qui a été établie il y a trois années». Ces derniers disent «ne pas reconnaître» la commission d'enquête dépêchée récemment, et ont introduit des recours à plusieurs niveaux. Pour leur part, des habitants d'Ighil Bouzelmat ont observé hier un sit-in devant l'APC afin d'exiger l'amélioration de l'alimentation en eau potable d'au moins 10 foyers, la réalisation du réseau de drainage des eaux pluviales et l'aménagement des accès du village, entre autres. Des enveloppes financières avaient, pour rappel, été débloquentées par l'APC et des entreprises sont retenues afin de réaliser les travaux en attendant la fin des procédures administratives d'attribution des marchés publics dont les ordres de services (ODS). Des habitants du village Boussaâda ont également fermé hier le siège de l'APC de Kherrata pour exiger le raccordement de leurs foyers au gaz de ville et le renforcement en alimentation en eau potable. Avant-hier, des travailleurs ont fermé le siège de la daïra afin de demander son aménagement et de meilleures conditions de travail.

Hocine Cherfa

Cour d'Alger

Mohamed Djemai acquitté

LA COUR D'ALGER a acquitté, hier, l'ancien secrétaire général du parti du Front de libération nationale (FLN) et parlementaire de la wilaya de Tebessa, Mohamed Djemai, qui était poursuivi pour abus de fonction et humiliation d'un journaliste dans l'exercice de ses fonctions.

Le procureur général de la cour d'Alger avait requis, lors du procès en appel, la semaine dernière, le durcissement des peines contre Mohamed Djemai.

En septembre 2020, le Tribunal de première instance de Sidi M'hamed avait condamné l'ancien SG du parti du FLN, Mohamed Djemai, à une peine de deux ans de prison, dont un avec sursis.

Report du procès en appel du DG d'Ennahar au 15 février

La quatrième chambre pénale de la cour d'Alger a décidé, hier, le report au 15 février en appel du procès en appel du directeur général du groupe Ennahar, Mohamed Mokaddem, dit Anis Rahmani.

L'accusé Mohamed Mokaddem est poursuivi pour enregistrement et diffusion à travers la chaîne Ennahar d'une communication téléphonique qu'il avait eue avec un officier supérieur de l'Armée.

Le 15 novembre 2020, une peine de cinq ans de prison ferme, assortie d'une amende de l'ordre de 100 000 DA, a été prononcée à son encontre par le tribunal de Bir Mourad Rais (Alger).

Maya H.



Loumis

Djalou@hotmail.com

Pour consolider le partenariat dans le bassin de Berkine

Important accord de Sonatrach avec Occidental, Eni et Total

■ Un protocole d'accord a été signé avant-hier par le groupe pétrolier Sonatrach avec ses partenaires Occidental, Eni et Total. Cet accord vise à consolider leurs relations et leur «partenariat historique» dans le périmètre contractuel situé dans les blocs 404 et 208 de Berkine.

Par Aomar Fekrache

Sonatrach, dans un communiqué, a indiqué que «ce protocole d'accord a pour objet l'élaboration d'une feuille de route en vue de la conclusion d'un contrat d'hydrocarbures dans le bassin de Berkine, sous l'égide du nouveau dispositif régissant les activités hydrocarbures». «Les parties mettront les moyens et les ressources pour atteindre cet objectif», affirme la société nationale des hydrocarbures. Cet accord, ajoute le communiqué, traduit la volonté de Sonatrach et de ses partenaires de conforter leurs traditionnelles relations et de développer leur coopération à travers la recherche de nouvelles opportunités de partenariat. Malgré la crise sanitaire et ses retombées, Sonatrach continue de se déployer afin d'augmenter sa production. Le P-DG du Groupe, Toufik Hakkar, dans l'éditorial du dernier numéro de la News-letter éditée par le groupe pétrolier, avait indiqué, il y a quelques jours, que l'année



2021 verra une croissance de la production et des ventes. Le programme d'investissement de Sonatrach pour les cinq prochaines années s'éleva à 40 milliards de dollars, dont 51 % en dinars, a-t-il affirmé. Hakkar avait expliqué que l'année précédente, malgré le contexte «particulièrement pénible», le groupe est parvenu à «la réalisation de 18 nouvelles découvertes, la mise en service d'importants projets et infrastructures gazières, la signature du contrat de réalisation de la nouvelle raffinerie de Hassi Messaoud et la signature du contrat FEED du projet pétrochimique pour la production de polypropylène, qui nous permettront de renforcer nos capacités

actuelles et continuer à honorer nos engagements, tant sur le marché national qu'international». Il a également mis en avant la relance de l'intérêt des partenaires étrangers pour le domaine minier algérien, à travers la concrétisation de plusieurs accords et mémorandums, et le renouvellement des accords gaziers conclus avec nos partenaires italiens et espagnols, en les qualifiant de «signaux positifs ouvrant des perspectives prometteuses». En janvier passé, le ministre de l'Énergie, Abdelmadjid Attar, dans un entretien à l'agence russe Sputnik, avait évoqué les cas de Lukoil et de Zarubezhneft qui ont signé «récemment» des mémorandums d'entente avec la compagnie nationale Sonatrach. Le groupe russe Gazprom, présent depuis 2006 en Algérie, avait, quant à lui, réalisé une importante découverte de gaz dans le bassin de Berkine, a ajouté le ministre. Lukoil, elle, a signé le 4 mai 2020 un mémorandum d'entente avec Sonatrach pour établir une ligne d'action commune, notamment pour envisager des investissements conjoints dans l'exploration et la production d'hydrocarbures en Algérie et à l'international.

Lyes F.

A. F.

Blida

La prise en charge des malades du cancer jeudi au cœur d'une rencontre scientifique

LA PRISE en charge et l'accompagnement psychologique et social des cancéreux sera au centre de la 14^e journée d'étude scientifique qu'organisera, jeudi prochain à Blida, l'association nationale d'aide aux personnes atteintes de cancer «El Badr», a indiqué, hier, la chargée de la communication de l'association, M^{me} Wissam Sedira.

«L'association El Badr organisera le 4 février en cours, la 14^e rencontre, à distance, en application des mesures sanitaires instaurées pour faire face au Covid-19, et qui aura pour thème l'accompagnement psychologique et social des malades atteints de cancer», a tenu à expliquer à l'APS M^{me} Sedira.

Des médecins spécialistes et

experts devront prendre part à cette rencontre qu'abritera la Maison El Ihssane de l'association «El Badr». Les participants saisiront cette occasion pour expliquer et sensibiliser sur les méthodes d'informer le patient sur sa maladie, ainsi que sur la prise en charge psychologique du malade mais aussi de sa famille.